

CHARTE D'UTILISATION DU CDI du lycée des métiers d'Arts de Revel

Présentation :

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) est ouvert à tous. Le Conseiller d'Orientation Psychologue peut y assurer une présence.

Constitution du fonds documentaire :

Le fonds du CDI est constitué de différents supports (livres, périodiques, orientation, cédéroms, DVD ...). Les ressources sont classées à partir de la Classification Décimale Dewey qui crée des catégories d'information :

- 0 : Généralités
- 1 : Philosophie
- 2 : Religion, Théologie
- 3 : Sciences sociales, Economie, Droit, Administration
- 4 : Linguistique

- 5 : Mathématiques, Sciences naturelles
- 6 : **Sciences appliquées, Médecine, Techniques**
- 7 : **Arts, Métiers d'art, Divertissements**
- 8 : Littérature, Linguistique, Philologie
- 9 : Histoire, Géographie

De par la spécificité du lycée, orienté vers les métiers d'arts, le fonds documentaire comprend un nombre important de documents en rapport avec la classe **7**.

La recherche sur le fonds documentaire s'effectue grâce au logiciel PMB directement accessible via les postes informatiques du CDI reliés au réseau pédagogique de l'établissement ou bien à partir de tout poste équipé d'une connection internet à l'adresse <http://docs.ac-toulouse.fr/lp-ameublement-revel/opac/>

En cas de problème de connection ou de formulation de la recherche, n'hésitez pas à demander l'aide des responsables du CDI.

Les abonnements disponibles :

Généralités :

TDC	Phosphore	XXI
GEO	Science et vie	La dépêche
Le monde Week End	Le monde sport	Le monde culture

Revues spécialisées Art – Design - Bois :

Connaissance des Arts	Couleurs bois	L'estampille objet d'art
Intramuros	L'atelier bois	Travail et sécurité
Ideat	Métiers d'Arts	

Conditions du prêt :

- Le prêt est gratuit.
- Il est possible d'emprunter tous les livres et les périodiques du CDI, excepté les documents possédant une mention les excluant du prêt.
- **Chaque usager peut emprunter 3 documents.**

Livre en vitrine : 1 jour	Documentaires, fictions : 15 jours
----------------------------------	---

Tout prêt peut-être prolongé.

- Il est impérativement demandé à chacun de respecter la date de retour des documents empruntés (surtout avant les stages).

Le travail au CDI :

Le CDI est un lieu de travail et de recherche mais aussi un lieu de détente par la lecture.

Par soucis de conservation du fonds, **les cartables restent à l'entrée du CDI.**

Pour le confort de tous, les boissons et nourritures y sont interdites ainsi que l'utilisation des téléphones portables ou des lecteurs MP3. De même il est demandé que les documents consultés soient remis à leur place et, que de façon générale, le silence soit respecté.

Chaque professeur peut venir travailler en groupe au CDI, en ayant pris rendez-vous auparavant.

Utilisation de l'espace informatique :

Les ordinateurs sont dédiés aux recherches documentaires et à leur traitement : web, suites bureautiques. Une charte d'utilisation d'Internet [disponible sur l'ENT](#), annexée au Règlement Intérieur de l'Etablissement et conforme à la charte nationale (BOEN n°9 du 26 février 2004) doit être lue par chaque élève en début d'année.

Les élèves peuvent se connecter sur le réseau pédagogique afin d'avoir accès à leurs dossiers de travail. Les jeux en ligne, les forums et les « chats » ne sont pas autorisés. .

L'accès à Internet est protégé par un système de filtre.

Horaires d'ouverture du CDI : Le CDI est ouvert du lundi au vendredi, selon les horaires affichés sur l'ENT ou sur la porte du CDI.